

maire est l'honorable M. Clarke. Je présume que cette fonction serait dévolue au premier ministre intérimaire, en l'absence de M. Flemming, qui est allé à New-York consulter un spécialiste par rapport à sa santé. Néanmoins, ces insinuations sont lancées. M. Flemming n'est pas ici pour y répondre, mais l'honorable député de Westmoreland, qui est si sensible aux insinuations et au langage que l'on emploie, en profite pour faire du capital politique.

M. EMMERSON: Je dois corriger tout de suite les remarques que vient de faire mon honorable ami. Je n'ai jamais fait d'insinuations dérogatoires à l'honneur de M. Flemming. Je n'ai fait aucunes allusions blessantes à son égard. Au contraire, j'ai exprimé mes sympathies à son endroit.

M. FOSTER: Je suis certain que mon honorable ami n'a nullement le désir d'être injuste à l'égard de M. Flemming, mais si j'ai bien saisi le sens de ses remarques, il a essayé de créer l'impression, que si la nomination de la commission royale a été retardée, cela est dû au fait que le lieutenant-gouverneur a été avisé à cet effet par M. Flemming. . .

M. EMMERSON: Constitutionnellement.

M. FOSTER: . . . qui a quitté le pays. De fait, M. Clarke remplit les fonctions de premier ministre du Nouveau-Brunswick ad interim, et c'est à ce monsieur qu'incombe le devoir d'aviser le lieutenant-gouverneur dans les circonstances actuelles.

Maintenant, je termine mes remarques, car je ne vois nul indice que l'honorable député de Carleton, Nouveau-Brunswick, veuille tenter d'établir la vérité de l'affirmation qu'il a faite, à savoir: qu'en 1905, il a prononcé un discours dans lequel il demandait que l'on fit passer le Transcontinental par la vallée du fleuve Saint-Jean.

M. O. TURGEON (Gloucester): En ma qualité de représentant de l'un des comtés de la partie nord de la province du Nouveau-Brunswick, qui est fortement intéressée à l'entreprise du chemin de fer de la vallée du fleuve Saint-Jean, je désire dire quelques mots, afin de louer comme elle le mérite l'attitude qu'a prise mon honorable ami de Carleton, cet après-midi, en signalant à l'attention du Parlement et surtout du Gouvernement et du ministre des Chemins de fer et des Canaux la situation qui existe à l'heure actuelle dans la province du Nouveau-Brunswick. Il est regrettable que des politiciens aient essayé de faire du capital politique autour de cette

affaire; car, malheureusement, les circonstances veulent que des membres du cabinet provincial soient sous le coup d'une grave accusation, portée par un député à la législature provinciale, qui a mis son siège en jeu; cette accusation a rapport à l'administration par ces messieurs des deniers publics. Il arrive que cette entreprise du chemin de fer de la vallée du Saint-Jean, a quelque rapport avec le Parlement du Canada, car à l'heure actuelle de fortes sommes ont été votées par la Chambre afin de subventionner l'entreprise. Or, dans les circonstances qui nous dit qu'à un moment donné le Gouvernement actuel ne pourrait pas demander au Parlement de voter une somme de \$2,000,000 à \$3,000,000, au bénéfice des mêmes entrepreneurs qui sont sous le coup de graves soupçons, à tort ou à raison, à l'heure actuelle? A mon sens, toute l'affaire devrait être laissée en suspens, tant que la commission royale n'aura pas terminé son enquête et fait son rapport. Il est regrettable, au point de vue du bon renom de la province du Nouveau-Brunswick, que lorsque ces accusations qui pèsent si lourdement sur la tête du premier ministre et sur celle de son collègue dans le cabinet ont été portées, les autorités provinciales n'aient pas cru bon d'adopter la ligne de conduite que lui suggérait, non pas seulement la presse libérale, mais aussi certains journaux, qui ont supporté l'administration actuelle jusqu'à ce jour, et qui sont plutôt indépendants qu'attachés à la fortune d'un parti politique.

Je puis vous citer entr'autres le "Globe" de Saint-Jean qui supporté le gouvernement Flemming comme il a supporté l'administration Hazen; ce journal a adopté cette manière de voir. La législature aurait dû adopter la proposition qu'a faite le "Globe" de nommer tout de suite une commission royale, d'ajourner la session pendant deux ou trois semaines et, dans l'intervalle, de procéder immédiatement à l'enquête. Si l'on avait suivi ces conseils, nous ne serions pas à la peine, à l'heure actuelle, de signaler à l'attention du ministre des Chemins de fer et du Gouvernement fédéral la situation regrettable qui existe au Nouveau-Brunswick. Voil pourquoi j'ai cru de mon devoir de me lever de mon siège afin de louer tout simplement mon honorable ami de Carleton au sujet de l'attitude qu'il a prise par rapport à toute cette affaire. A mon avis, cette attitude devrait être de nature à en appeler au bon sens des députés de la droite, et tout particulièrement